

COMMUNE LE MOURET

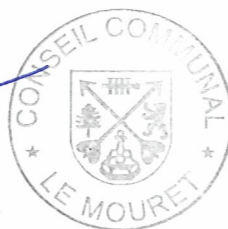
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE du 15 décembre 2021

à la Halle de Gymnastique

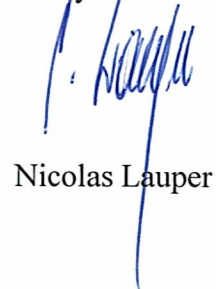
COMMUNE LE MOURET :

Le secrétaire :


Laurent Tercier



Le Syndic :


Nicolas Lauper

Tractanda**1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2021 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée.

2. Budget 2022. Un exemplaire du budget est joint à la convocation.

Le message du Conseil communal sur les investissements sera à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée.

2.1 Budget de fonctionnement**2.2 Budget des investissements**

- 2.2.1 Centre sportif – remplacement projecteurs terrains de sport
- 2.2.2 Centre sportif – achat rideau obscurcissant
- 2.2.3 Centre sportif – rénovation WC abri PC
- 2.2.4 Routes communales - remplacement luminaire LED – Les Russilles
- 2.2.5 Routes communales - remplacement luminaire LED – Le Trépelley – Le Moulin
- 2.2.6 Edilité – achat épareuse
- 2.2.7 Edilité – achat véhicule
- 2.2.8 Eau potable – collecteur Le Serté
- 2.2.9 Eau potable – collecteur et hydrant Le Marais
- 2.2.10 Epuration – collecteur Le Serté
- 2.2.11 Epuration – collecteur Quartier Le Village Essert

3. Remise du prix du mérite communal de Le Mouret**4. Election d'un membre à la commission de naturalisation pour la période législative 2021-2026****5. Modification des statuts de l'Association de la crèche Capucine**

Les statuts ne seront pas lus; ils sont à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

6. Informations**7. Divers**

L'assemblée communale se déroulera dans le respect des règles d'hygiène préconisées par l'OFSP. Le port du masque étant obligatoire durant toute l'assemblée.

Le Conseil communal

Présidence :	M.	Nicolas Lauper	syndic
Conseillers présents :	M.	Eric L'Eplattenier	vice-syndic
	M.	Patrick Bongard	
	M.	Nicolas Brunisholz	
	M.	Jean-Louis Cotting	
	Mme	Martine Halter	
	M.	Denis Murith	
	M.	Nicolas Yerly	
Conseillers excusés :	M.	Michael Vogt	
Secrétaire :	M.	Laurent Tercier	

M. Nicolas Lauper ouvre l'assemblée à 19 h 30 en souhaitant une très cordiale bienvenue et en remerciant les citoyens présents ce soir à notre assemblée, consacrée principalement aux budgets 2022.

Merci d'avoir respecté et de respecter les mesures sanitaires, le port du masque étant obligatoire durant l'assemblée. Seuls les conseillers communaux, qui s'expriment au micro, peuvent s'ils le souhaitent, l'enlever.

La convocation a été transmise par tous-ménages. Le fascicule comprend : le tractanda de notre assemblée, le budget de fonctionnement 2022, le budget des investissements 2022. **M. Le Syndic** demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. Le Syndic** constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. Le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il remercie d'ores et déjà, M. Jean-Paul Bernard, qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs nom et prénom.

M. Le Syndic nomme les scrutatrices suivantes :

Mme Sandra Marthe
Mme Isabelle Zosso
Mme Chantal Caputo

Aucune autre proposition n'émane de l'assemblée, M. Le Syndic précise que le comptage n'est pas fait, étant donné que nous avons un listing des gens présents. Cette liste sera détruite 14 jours après la fin de l'assemblée.

Personnes présentes : 57

Personnes qui n'ont pas le droit de vote : 2

Personnes aptes à voter : 55

Majorité absolue : 28

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée :

M. Nicolas Kolly
M. Claude Brodard
M. Jean-François Python
M. Michael Vogt
M. Freddy Charrière
Mme Monique Charrière

Tractanda No 1 - Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2021 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

M. Le Syndic demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler.

Le procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2021 est accepté à l'unanimité. M. Le Syndic remercie le secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

Tractanda No 2 - Budget 2022

M. Le Syndic passe la parole à M. Eric L'Eplattenier pour la présentation du budget de fonctionnement.

Ce budget 2022 est un peu particulier, puisque c'est le 1er qui est établi sous l'ère MCH2, autrement dit le nouveau plan comptable harmonisé 2, qui entrera en vigueur pour notre commune le 1er janvier prochain, comme c'est le cas dans bien d'autres communes du canton de Fribourg.

Quels sont les principaux changements ? D'abord, le plan comptable en tant que tel qui est beaucoup plus détaillé avec une large nomenclature de comptes à disposition.

Ainsi et pour exemple, les charges inhérentes aux différents bâtiments scolaires, comme le chauffage, l'électricité ou l'eau sont désormais ventilées par immeuble et non plus regroupées par type de dépenses. Ensuite, c'est la philosophie comptable qui évolue selon le principe du True and Fair, autrement dit une plus grande transparence et une adéquation avec la valeur économique actuelle des actifs. Par conséquent, fini les amortissements extraordinaires ou supplémentaires pour utiliser ou plutôt réduire les bénéfices jugés excédentaires.

Alors vous aller me dire : mais quel rapport entre les actifs, qui sont des postes du bilan et le présent budget ? La réponse : les amortissements.

En effet, pour préparer ce budget, il a fallu au préalable réévaluer nos actifs soumis à amortissement, soit tous les biens faisant partie de notre patrimoine administratif, donc nécessaires au bon fonctionnement de notre commune, comme les écoles, les routes, les infrastructures souterraines.

Ce travail a nécessité d'inventorier tous les investissements réalisés au cours des 20 dernières années. En fait, nous avons pris comme référence l'année 2000 soit 3 ans avant la fusion, d'où d'intenses recherches dans les archives des anciennes communes.

Les montants ainsi investis à l'époque ont été soumis aux taux d'amortissement MCH2 en fonction de la typologie des actifs et les nouveaux amortissements ainsi calculés et reportés dans le présent budget.

Certains actifs étaient sous-évalués, d'autre surévalués. Au final, le patrimoine administratif a été réévalué de plus de CHF 4,5 Mios, mais l'impact en terme d'amortissement limité, la différence représentant moins de CHF 30'000.

Les travaux comptables en lien avec MCH2 ne sont pas encore terminés et vont se poursuivre en 2022, notamment avec le patrimoine financier, non soumis à amortissement, donc sans impact sur notre budget.

Pour une meilleure visibilité et une comparaison plus aisée, la brochure qui vous a été remise englobe le budget 2022, mis en regard avec le budget 2021 et les comptes 2020, ces 2 derniers éléments ayant été également convertis sous MCH2.

Par conséquent, il n'est plus possible de comparer cette brochure avec celle des années précédentes, les rubriques comptables n'étant plus les mêmes !

Pour en revenir à notre budget 2022, quelles sont les grandes tendances qui ont guidé son élaboration ? Comme vous l'avez certainement constaté, le résultat final est plutôt « rouge vif » avec un déficit annoncé de CHF 688'966,05.

Si le résultat en tant que tel n'est pas si étonnant, c'est plutôt l'évolution de certaines dépenses qui nous a surpris.

Pour rappel, c'est également le 1er budget que nous établissons après les décisions de l'assemblée communale en lien avec la nouvelle école dont le chantier vient de démarrer et la prochaine hausse d'impôts de 4,5 cts fixée pour 2024.

Au chapitre des revenus, les impôts tous types confondus progressent de CHF 355'000, ça c'est pour la bonne nouvelle.

Malheureusement, ce montant est entièrement absorbé par l'augmentation des charges liées sur lesquelles nous n'avons aucune maîtrise. On peut citer par exemple notre participation pour les CO qui progressent de CHF 120'000, ou les écoles spécialisées en hausse de CHF 103'000, ou encore les frais en lien avec les instituts spécialisés en augmentation de CHF 49'000. Autres augmentations : les homes, les soins et le trafic régional. Globalement, c'est CHF 346'000 de charges supplémentaires.

Autres charges et autre augmentation d'importance : la charge salariale qui augmente globalement de CHF 186'000. Ce montant se décompose comme suit : une augmentation effective du personnel soit un 10 % supplémentaire pour l'administration et un employé à 100 % de plus pour l'édilité. Coût annuel : CHF 90'000. Puis une augmentation liée aux heures supplémentaires décomptées que ce soit pour la conciergerie des écoles ou pour l'accueil extrascolaire : coût de 45'000. Ensuite le palier

supplémentaire pour l'ensemble du personnel ce qui représente CHF 21'000. Et finalement, la révision de la caisse de pension du personnel de l'Etat avec des taux de cotisation qui progressent : coût supplémentaire = CHF 30'000.

Autre charge : la nouvelle école qui va générer une charge de CHF 81'000, soit la charge d'intérêts sur les travaux qui seront réalisés en 2022 pour env. CHF 4 Mios, ainsi que celles en lien avec le projet réalisé, soit les études et le concours d'architecture, avec intérêts et amortissement pour cette 1ère étape qui est terminée.

Les investissements que l'on va vous présenter ce soir génèrent quant à eux un coût global de CHF 47'000 en intérêts et amortissements.

Et finalement la reprise de certaines activités qui ont toutes été annulées cette année, Covid oblige : les camps de ski, les différentes activités et le sport en général, le tout générant un coût total de CHF 44'000.

Résultat final : un déficit de pratiquement CHF 700'000, ce qui peut paraître conséquent. Au cours des 10 dernières années, nos budgets ont toujours été dans le rouge, oscillant entre CHF 200'00 et 300'000 de déficit. Pour 2022, c'est un écart plus marqué, c'est vrai. Mais, si on tient compte de la future augmentation d'impôts de 4,5 ct, cela représente des recettes supplémentaires de l'ordre de CHF 400'000, ramenant ainsi le déficit présenté à la moyenne de ces dernières années. Par ailleurs, la commune a généré passablement de réserves ces dernières années, réserves qui peuvent et doivent aussi servir à compenser des années plus difficiles, comme cela sera certainement le cas ces prochaines années.

Quoi qu'il en soit, l'établissement de ce budget s'est réalisé avec la même philosophie que par le passé : de manière prudente et réfléchie tout en écartant ce qui semblait superflu pour se concentrer sur l'essentiel.

M. Eric L'Eplattenier passe en revue le budget de fonctionnement 2022, notamment l'augmentation des jetons de présences du Conseil communal.

Récapitulation

Total des charges	: Fr. 15'074'769.29
Total des produits	: Fr. 14'385'803.24
Excédent de charges	: Fr. 688'966.05

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic remercie M. Eric L'Eplattenier pour sa présentation et passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur le budget de fonctionnement.

M. Le Syndic remercie M. Jacques Cotting pour son rapport.

2.2. Présentation du budget des investissements

M. Le Syndic informe l'assemblée que le rapport de la commission financière sera lu après la présentation de chaque objet. Le Conseil communal estime que l'assemblée doit connaître l'avis de la commission financière avant l'ouverture des discussions. Un contrôle dans la loi sur les communes indique que c'est bien cette procédure qui doit être suivie.

2.2.1 Centre sportif – remplacement projecteurs terrains de sport

M. Le Syndic passe la parole à M. Patrick Bongard pour la présentation de cet objet.

M. Patrick Bongard informe l'assemblée que les installations d'éclairage des terrains de football sont équipées à l'heure actuelle de lampes sodium haute pression ou de lampes à brûleur céramique. Ces types de lampes à la technologie dépassée ont été entre temps interdits, par contre les types de lampes aux halogénures métalliques sont toujours autorisés et encore acceptés pour une durée indéterminée.

Or, on constate que les éclairages munis de LED commencent à supplanter l'ancienne technologie. Depuis 2016, les demandes de fournisseurs, de clubs et de communes portant sur l'installation d'éclairages LED se multiplient.

La durée d'éclairage des ampoules représente également un argument de poids au niveau financier et au niveau de la pollution lumineuse. En effet, ces lampes aux halogénures métalliques ont une durée d'éclairage d'environ 5-6'000 heures avant de devoir être remplacées avec un coût à chaque intervention entre 1'500.- à 2'000.-, alors que la durée d'éclairage des LED est d'environ 50'000 heures.

Au niveau de nos infrastructures, nous devons enlever nos anciens mâts car ceux-ci ne se situent plus à la bonne hauteur pour recevoir des projecteurs LED.

De nouveaux mâts d'une hauteur supérieure seront donc posés en fonction de nous garantir une luminosité parfaite pour nos installations sportives autant pour nos terrains de football, la piste d'athlétisme, les terrains de beach volley etc., et de générer le moins possible de pollution lumineuse dans nos quartiers adjacents.

Ces remplacements de projecteurs ont un coût estimé à 272'000.- avec une subvention de la LoRo à la hauteur de 47'000.- donc un total à charge pour la commune de 225'000.-

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 225'000.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 11'250.00

Intérêts Fr. 2'250.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « remplacement projecteurs terrains de sport ».

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.2

2.2.2 Centre sportif – achat rideau obscurcissant

M. Le Syndic passe la parole à M. Patrick Bongard pour la présentation de cet objet.

M. Patrick Bongard informe l'assemblée que le Conseil communal propose la pose de stores obscurcissant sur la paroi vitré de notre halle de sport. que lors d'assemblées ou de manifestations qui nécessitent la pose d'un écran beamer pour leur séance, nous rencontrons souvent le même problème, l'écran devient illisible à cause d'un contre-jour.

Nous avons essayé de trouver une possibilité auprès d'un professionnel pour remédier à ce problème et avons décidés de poser des stores obscurcissant sur toute la partie vitré de notre halle de gym. Ces stores nous seront aussi utiles pour toutes manifestations payantes.

Cet investissement à un coût estimé à 41'000.- à la charge de notre commune.

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 41'000.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 2'050.00

Intérêts Fr. 410.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « achat rideau obscurcissant»

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.3

2.2.3 Centre sportif – rénovation WC abri PC

M. Le Syndic passe la parole à M. Patrick Bongard pour la présentation de cet objet.

M. Patrick Bongard informe l'assemblée que le Conseil communal propose la rénovation des WC abri PC centre sportif.

Ces WC sont utilisés principalement par la société de jeunesse et lors de manifestations se déroulant devant la halle de gym.

Ces sanitaires datent de 1982, lors de la construction de notre halle de gym et sont en fin de vie. WC, urinoirs et lavabos ont la céramique qui est déjà toute craquelée. Les fonds et les murs demandent la pose d'un carrelage pour faciliter le nettoyage.

Ces rénovations ont un coût estimé à 35'000.- à la charge de notre commune.

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 35'000.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 1'750.00

Intérêts Fr. 350.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « rénovation WC abri PC».

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.4 et 2.2.5

2.2.4 Routes communales - remplacement luminaire LED – Les Russilles et

2.2.5 Routes communales - remplacement luminaire LED – Le Trépelley – Le Moulin

M. Le Syndic passe la parole à M. Nicolas Brunisholz pour la présentation de ces 2 objets

M. Nicolas Brunisholz informe l'assemblée que le Conseil communal a pour objectif le remplacement progressif des éclairages à vapeur de sodium et halogénures métalliques sur notre territoire. C'est pourquoi, il propose à l'assemblée le remplacement de luminaires pour les secteurs « Les Russilles » et « Le Trépelley et Le Moulin ».

- Le territoire communal comporte actuellement 340 emplacements d'éclairage public dont 100 sont déjà équipés en LED
- Interdiction à venir des sources à vapeur de sodium
- Législation future obligeant l'éclairage dynamique pour l'éclairage public
- Planification de remplacement progressif en cohésion avec les critères de notre label «Cité de l'Energie»

Avec le remplacement de ces éclairages, nous aurons une diminution de la pollution lumineuse, une réduction de la consommation énergétique ainsi qu'un éclairage efficient et intelligent des routes grâce à une gestion dynamique (L'éclairage ne fonctionne que lorsque l'on en a besoin par plage horaire et par détection de passage automatique)

Pour terminer, la durée de vie des LED est de l'ordre de 50'000h contre environ 15'000h pour les sources à vapeur de sodium, ce qui induira une réduction des frais d'entretien.

Secteur 1: «Les Russilles»

Pour le secteur « Les Russilles », il est prévu le remplacement de 36 luminaires représentant une diminution de la puissance installée de 800 [W].

Secteur 2: «Le Trépelley» et «Pré-du-Moulin»

Pour le secteur « Le Trépelley » et « Pré-du-Moulin », il est prévu le remplacement de 17 luminaires représentant une diminution de la puissance installée de 400 [W].

L'investissement pour le secteur des Russilles est le suivant :

Coût Fr. 56'000.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 2'800.00

Intérêts Fr. 560.00

L'investissement pour les secteurs Le Trépelle et Le Moulins est le suivant :

Coût Fr. 27'000.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 1'350.00

Intérêts Fr. 270.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur les objets « remplacement luminaire LED – Les Russilles » et « remplacement luminaire LED – Le Trépelle – Le Moulin ».

Mme Castella se demande si il y a un nombre de luminaire que nous devons changer car la pollution luminaire est partout.

M. Le Syndic prend acte de la remarque et nous nous renseignerons auprès du GroupeE.

M. Patrick Cotting demande si nous changeons les ampoules ou également les mâts ?

M. Nicolas Brunisholz répond que nous changeons uniquement les têtes lumineuses.

Mme Florence Biemann se demande si nous pouvons pas installer un mât sur 2 pour éviter une grosse pollution lumineuse.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.6

2.2.6 Edilité – achat épareuse

M. Le Syndic informe l'assemblée que le terme épareuse est utilisé pour nommer une machine qui coupe et broye les buissons et l'herbe au bord des routes ainsi qu'à l'entretien des fossés et des talus.

L'engin est articulé autour d'un support hydraulique, fixé à l'arrière d'un tracteur et d'un bras mobile télescopique sur vérins. La tête contient un rotor muni de couteaux destinés à la fauche des végétaux. Cette machine sera utilisée pour la préparation du fauchage des bords de route, pour faucher les talus autour des bâtiments communaux, pour faucher les bords des sentiers ainsi que les alentours des parkings.

Actuellement ces travaux se font manuellement avec une débroussailleuse ou une machine telle une tondeuse à gazon professionnelle. Cette machine soulagera le travail et la sécurité de nos employés de l'édilité. Le modèle choisi est une petite machine adaptée à nos tracteurs d'environ 40 CV.

Le fauchage principal des talus de route sera toujours exécuté par un agriculteur de la commune, sa machine est beaucoup plus grande, avec un rendement supérieur et demandant l'emploi d'un tracteur de plus de 100 CV.

Le conseil communal vous recommande d'accepter cette dépense de Fr. 28'000.-

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 28'000.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 2'800.00

Intérêts Fr. 280.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « achat épareuse »

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.7

2.2.7 Edilité – achat véhicule

M. Le Syndic informe l'assemblée que la commune est propriétaire de plus de 20 bâtiments. Afin d'améliorer son efficacité, l'édilité souhaite nommer un responsable des bâtiments. Tout comme le fontainier qui a son propre véhicule, nous souhaitons acheter un véhicule utilitaire afin que cette personne puisse se déplacer librement de bâtiments en bâtiments selon son occupation de la journée.

Actuellement notre parc de véhicule est ainsi composé :

- 1 voiture VW Caddie, le véhicule du fontainier
- 1 Pick-up Toyota Hilux avec pont basculant, le véhicule de l'équipe
- 1 Meili Multilift, le véhicule de travail

Aujourd'hui, il faut déjà jongler pour planifier le travail journalier de l'équipe avec les véhicules à disposition, sachant qu'hebdomadairement le gazon occupe un véhicule par jour, les fleurs occupent un véhicule par jour et les poubelles un véhicule par jour.

Les autres missions doivent se faire aussi, il faut composer avec et ce n'est pas facile. Parfois un employé, faute de véhicule correct, part accomplir sa mission avec un tracteur, ces véhicules ne sont pas à disposition pour ce genre de mission.

Le montant demandé au budget correspond à des offres que nous avons demandé pour un véhicule d'occasion, le conseil communal songera également à la possibilité d'acheter un véhicule électrique.

Le conseil communal vous recommande d'accepter la dépense de Fr. 20'000.- pour l'achat d'un véhicule d'occasion pour l'édilité.

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 20'000.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 2'000.00

Intérêts Fr. 200.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « achat véhicule»

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.8

2.2.8 Eau potable – collecteur Le Serté

M. Le Syndic passe la parole à M. Denis Murith pour la présentation de cet objet.

M. Denis Murith informe l'assemblée que La LATeC, (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions), sous l'article 93, oblige les communes à créer les équipements de base nécessaire à une zone à bâtir.

Sous l'article 94 sont définies ces obligations en particulier sous alinéa b – les installations et conduites principales d'approvisionnement en énergie, en eau potable et en eau pour la défense incendie.

Sous alinéa c – les installations nécessaires à l'évacuation et à l'épuration des eaux ainsi qu'à la collecte des déchets.

Ceci est la base légale concernant les 2 projets d'eau potable et des 2 projets d'épuration présentés à cette assemblée. Merci d'en prendre note.

C'est pourquoi, face à cette obligation et suite à une demande de permis de construire pour un immeuble de 3 logements, sis sur l'article RF 258 (terrain situé près de notre déchetterie), je vous présente le projet d'équipement en eau potable pour ce secteur.

A l'heure actuelle, les bâtiments de ce secteur sont alimentés par une source privée dont le débit ne peut être garanti à long terme. Suite à une demande du propriétaire pour ce raccorder au réseau communal, nous profitons de cette opportunité pour mettre aussi en conformité la défense incendie en installant un hydrant près de notre déchetterie et raccorder celle-ci en remplaçant l'eau privée par l'eau communale dont le débit et la pression seront utiles aux entretiens et nettoyages de notre parc de machines.

Cette adduction d'eau se fera par la pose d'un collecteur en fonte d'un diamètre de 150 répondant aux normes futures. Le tracé partant d'un nouveau point de raccordement au collecteur existant situé peu après le bâtiment de l'entreprise Mivelaz se fera dans la route communale en parallèle à la pose d'un collecteur pour la récolte des eaux usées de ce secteur et garantir ou répondre ainsi à nos obligations légales d'équipement. Le couplage entre l'eau potable et l'épuration permet de limiter les coûts au maximum.

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter cette dépense.

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 84'000.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 1'050.00

Intérêts Fr. 840.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « collecteur Le Serté »

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.9

2.2.9 Eau potable – collecteur et hydrant Le Marais

M. Le Syndic passe la parole à M. Denis Murith pour la présentation de cet objet.

M. Denis Murith précise à l'assemblée que comme pour le point 2.2.8 « Le Serté », présenté avant, la Commune, face à ses obligations et pour assurer la défense contre l'incendie, a mis à l'ordre du jour la mise en conformité du secteur dit Le Marais.

Les normes de défense incendie stipulent que le rayon d'action d'un hydrant est de 60 mètres. Au Marais, nous en sommes à 120 mètres, soit le double et, de plus, l'accès est difficile en cas de problèmes, (neige, accessibilité liée à la topographie, etc).

La défense contre le feu des bâtiments situés direction Le Mouret, donc à une distance supérieure aux normes, est très problématique et ne garantit pas l'efficacité qu'on attend dans ce genre de situation.

Afin de remédier à ceci et être en conformité légales, l'option du rallongement du collecteur existant et la pose d'une nouvelle hydrante est la seule solution. Il s'agira d'un collecteur en fonte d'un diamètre 100 et d'une longueur de 72 mètres

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter cette dépense.

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 51'000.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 638.00

Intérêts Fr. 510.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « collecteur et hydrant Le Marais»

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.10

2.2.10 Epuration – collecteur Le Serté

M. Le Syndic passe la parole à M. Denis Murith pour la présentation de cet objet

M. Denis Murith informe l'assemblée que face aux obligations décrites au début de mes présentations d'investissements, nous devons assurer l'évacuation et l'épuration des eaux de ce secteur.

Celui-ci, en unitaire actuellement, passera en séparatif, par la pose d'un nouveau collecteur de diamètre de 250 pour la récolte des eaux usées. Le collecteur existant sera uniquement dédié aux eaux claires et pluviales. Cela répondra aux exigences et normes en vigueur à ce jour.

Nous profitons de la pose de ce nouveau collecteur pour raccorder au réseau communal notre déchetterie qui est équipée à ce jour d'une fosse septique ne répondant plus aux normes légales. La commune se doit aussi de mettre à jour les infrastructures de ses bâtiments.

Les bâtiments alentours devront aussi légaliser leurs statuts par la mise en séparatif de leur système d'épuration. Le couplage des travaux d'alimentation en eau potable communale et l'épuration, limite au maximum les frais liés à ce dossier.

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter cette dépense.
L'investissement est le suivant :

Coût	Fr. 160'000.00
-------------	----------------

Financement :	par emprunts
---------------	--------------

Charges annuelles :

Amortissements	Fr. 2'000.00
Intérêts	Fr. 1'600.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « collecteur Le Serté»

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.11

2.2.11 Epuration – collecteur Quartier Le Village Essert

M. Le Syndic passe la parole à M. Denis Murith pour la présentation de cet objet

M. Denis Murith informe l'assemblée que selon les conditions légales énumérées au premier dossier, la Commune a étudié une solution afin de raccorder à l'épuration et en séparatif la parcelle 3041 située à Essert et dont le propriétaire est sur un projet de développement.

Des dates plus précises pour le développement de ce projet ont été demandées.

Afin de répondre à cette demande, le Conseil a mandaté un bureau d'ingénieurs pour établir un plan de raccordement. Ce plan est basé sur le PGEE pour répondre aux normes en vigueur et futures du séparatif dans le secteur Essert Village – Les Rosiers – Le Brand.

En effet, à futur, le collecteur mixte actuel traversant le village, sera réservé uniquement pour les eaux usées et le nouveau collecteur projeté d'un diamètre entre 400 et 500 mm et même 800 au déversement dans le ruisseau, reprendra, non seulement les eaux claires de l'art. 3041, mais après mise en séparatif réelle des secteurs nommés avant, les eaux claires de ceux-ci.

Ce collecteur se déversera dans le ruisseau du Pontet selon le tracé projeté à ce jour.

Nous avons anticipé cette demande en posant sous la route du Misely, remise à neuf ce début d'automne, un collecteur en attente pour les eaux usées du secteur le Brand, avec raccordement dans la nouvelle chambre créée récemment dans le cadre du projet Misely, et un tube en attente pour les eaux claires du projet présenté actuellement.

Cela nous garantit de ne pas avoir à ouvrir à nouveau la route à cet endroit et d'éviter des frais futurs pour la partie supérieure de cet axe routier.

Nous ne pouvons par contre pas vous préciser une date quant à la mise en séparatif de ce secteur d'Essert. Mais tous les propriétaires concernés seront avisés en temps opportun avec toutes les modalités nécessaires.

Nous avons l'obligation légale de mettre en séparatif l'épuration mais, à ce jour, pas de date butoir. Ce sont aussi des rentrées financières pour la commune par le biais de taxes et impôts. (Le collecteur d'eau potable situé sur cette parcelle est propriété du GAME).

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter cette dépense.

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 545'000.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements Fr. 6'813.00

Intérêts Fr. 5'450.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « collecteur Quartier Le Village Essert »

M. Maridor Pierre-Alain demande quelle volume supplémentaire sera déversée dans le Ruisseau du Pontet.

M. Le Syndic répond que les volumes correspondes au PGEE.

M. Guido Waeber demande quelle conséquence y aura-t-il pour les sociétés utilisatrices du centre sportif en cas de non acceptation du crédit relatif aux remplacements des projecteurs du terrain de football.

M. Le Syndic répond qu'actuellement il n'y a pas de conséquence au niveau des sociétés, ni au niveau de l'association suisse de football.

M. Guido Waeber propose à l'assemblée de voter favorablement le changement des projecteurs, car il n'y a pas uniquement le FC, mais également le club sportif Le Moure, le hockey, etc..

M. Jacques Vial demande la surhauteur des mâts qui doit être faite pour ces projecteurs, car pour lui le gros de l'investissement est le remplacement des mâts.

M. Le Syndic répond à M. Vial que la hauteur supplémentaire est de 3 m.

M. Jacques Vial demande s'il a été étudié la possibilité de prolonger la hauteur des mâts actuels pour une diminution des coûts.

M. Le Syndic précise que dans le projet, les mâts seront déplacés car ils ne pourraient plus assurer un éclairage optimal des terrains et de la piste d'athlétisme.

Mme Laurence Vesin demande qu'elle est l'économie d'énergie pour le changement en LED.

M. Le Syndic répond que l'économie est moindre, par contre nous allons économiser sur l'entretien et réduire la pollution lumineuse.

M. Jacques Vial trouve dommage de voter sur un tel montant alors que l'économie est moindre.

M. Laurent Quiot est monté avec le Groupe E pour voir l'état des projecteurs et il y avait un écart de 3 cm dans les luminaires et il y avait de l'eau dans le projecteur. De plus, le positionnement des mâts a été étudié afin de pouvoir éclairer de façon optimal le terrain et la piste d'athlétisme.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** met au vote le **budget de fonctionnement** présentant un excédent de charge de Fr. 688'966.05 lequel est **accepté** à l'unanimité

Puis, c'est au tour des investissements :

2.2.1 Centre sportif – remplacement projecteurs terrains de sport

Le montant de Fr. 225'000.00 est accepté à la majorité 37 oui contre 14 non

2.2.2 Centre sportif – achat rideau obscurcissant

Le montant de Fr. 41'000.00 est accepté à la majorité : 46 oui contre 2 non

2.2.3 Centre sportif – rénovation WC abri PC

Le montant de Fr. 35'000.00 est accepté à la majorité : 1 non

2.2.4 Routes communales - remplacement luminaire LED – Les Russilles

Le montant de Fr. 56'000.00 est accepté à l'unanimité

2.2.5 Routes communales - remplacement luminaire LED – Le Trépelley – Le Moulin

Le montant de Fr. 27'000.00 est accepté à l'unanimité

2.2.6 Edilité – achat épareuse

Le montant de Fr. 28'000.00 est accepté à l'unanimité

2.2.7 Edilité – achat véhicule

Le montant de Fr. 20'000.00 est accepté à l'unanimité

2.2.8 Eau potable – collecteur Le Serté

Le montant de Fr. 84'000.000 est accepté à l'unanimité

2.2.9 Eau potable – collecteur et hydrant Le Marais

Le montant de Fr. 51'000.00 est accepté à l'unanimité

2.2.10 Epuration – collecteur Le Serté

Le montant de Fr. 160'000.00 est accepté à l'unanimité

2.2.11 Epuration – collecteur Quartier Le Village Essert

Le montant de Fr. 545'000.00 est accepté à l'unanimité

Le budget des investissements 2022 est accepté. **M. Le Syndic** remercie, au nom du conseil, les citoyennes et citoyens pour leur confiance.

Tractanda No 3 - Remise du prix du mérite communal de Le Mouret

En 2017, le conseil communal a instauré l'Attribution du mérite communal Le Mouret.

Cette récompense décerne un mérite sportif, culturel, artisanal et de hobby. Le conseil communal attribue chaque année un mérite destiné à mettre en valeur, à remercier ou à encourager les résultats et activités de personnes domiciliées sur son territoire ou de sociétés ayant une activité prépondérante dans la commune.

Les mérites attribués annuellement par le conseil communal comprennent :

A un mérite individuel

B un mérite par équipe

Un dossier est parvenu au Jury qui après examen a proposé au conseil communal de lui attribuer le prix du mérite sportif individuel.

Le conseil communal, sur la proposition du Jury décerne le prix du mérite sportif individuel à un sportif de skicross, M. Baptiste Raboud.

Le ski cross est une discipline sportive du ski freestyle connu également sous le nom de ski acrobatique. Il est né à la fin des années 1990 aux Etats-Unis. En 2003 le ski-cross est reconnu par la Fédération internationale de ski et est intégré à la catégorie freestyle, ski acrobatique. En 2010 il est devenu épreuve olympique officielle lors des jeux olympiques d'hiver à Vancouver.

Le principe du skicross est inspiré du motocross. Il consiste en une course le long d'un parcours d'environ 600 mètres et de 33% d'inclinaison, composé de divers éléments naturels ou artificiels comme les virages négatifs, les bosses, les courbes relevées ou tremplins.

La compétition se déroule en deux étapes : les qualifications et les phases finales. Pour les qualifications, chaque skieur parcourt le tracé de manière individuelle et chronométrée. Une fois les qualifications terminées, les 32 skieurs qui ont réalisé les meilleurs temps aux épreuves individuelles peuvent prendre part aux finales, un tableau à élimination directe.

La véritable course peut alors débuter. Quatre par quatre, les skieurs s'affrontent et dévalent la piste le plus rapidement possible. Seuls les deux premiers de chaque descente sont qualifiés pour l'étape suivante. Les courants continuent ainsi jusqu'à qu'il n'y ait plus que quatre skieurs en lice.

Pour la première fois dans l'histoire du skicross, une épreuve mixte par équipe s'est déroulée le dimanche 28 février de cette année en Géorgie dans le cadre de la Coupe du monde de skicross

M. Baptiste Raboud est né le 2 novembre 2002, il est domicilié au Land sur le secteur d'Essert.

Depuis son jeune âge il pratique du ski, à l'âge de 7 ans il est entré dans le Club Sportif, section ski.

En 2018 il a intégré le ski-Romand, groupe juniors, afin de continuer son perfectionnement.

En 2020, il a pris l'option de s'orienter vers le ski-cross, il fait partie du Team SX-Riders.

A ce jour, Baptiste a été deux fois champion fribourgeois U21, entre 2019 et 2021.

Il a également été champion suisse de ski cross U21 Open durant l'hiver 2019-2020. En mars 2021, il a pris la 8^e place au championnat suisse de ski cross.

Actuellement son but est d'intégrer l'équipe suisse de ski-cross.

Baptiste a pris connaissance de notre courrier lui annonçant son prix, il en est honoré, très touché et nous remercie vivement. Il nous écrit que malheureusement il ne peut être présent ce soir, car il est, ces jours, ouvrier à la Coupe du Monde de Ski Cross à Arosa, il s'excuse de sa présence.

Nous sommes fiers de Baptiste, notre citoyen, fier de sa passion et de ses succès.

Afin de le féliciter, je vous demande un tonnerre d'applaudissement et comme Baptiste ne peut être des nôtres, je citerai sa maxime dans son dossier de présentation :

Je ne perds jamais
Soit je gagne soit j'apprends
Nelson Mandela

Bravo Baptiste et plein succès dans ton sport favori !!!

Tractanda No 4 - Election d'un membre à la commission de naturalisation pour la période législative 2021-2026

M. Le Syndic informe l'assemblée que le conseil communal a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour.

En effet, une erreur a été introduite dans l'annonce figurant dans le Messenger pour un poste à repourvoir au sein de cette commission. Nous avons indiqué que le dossier de candidature pouvait être déposé jusqu'au 15 décembre, donc jusqu'à aujourd'hui.

Comme une lettre pourrait être déposée ce soir dans la boîte aux lettres de la commune, nous devons retirer ce point de l'ordre du jour, la nomination se fera lors de notre prochaine assemblée communale.

Tractanda No 5 - Modification des statuts de l'Association de la crèche Capucine

M. Le Syndic fait un bref rappel de l'association de la crèche Capucine est située à Praroman. Elle accueille 20 enfants par jour. La prévision de remplissage pour les 6 premiers mois 2021 est de 90%. Au niveau du personnel, il y a 4 employés équivalent plein temps (comprenant une responsable pédagogique à 40% et un responsable administratif à 20%), 2 apprenties et 1 stagiaire.

Les changements des statuts a été imposés par la loi sur les finances communales du 1^{er} janvier 2021.

Mme Mireille Raboud précise que les crèches ont reçu les RHT.

M. Benoît Lauper précise que sauf erreur, les crèches privés ont reçu les RHT, mais pas les crèches subventionnées par les communes.

M. Le Syndic prend acte de la remarque et se renseignera.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic met au vote la modification des statuts de l'Association de la crèche Capucine)** qui est acceptée à l'unanimité.

Tractanda No 6 - Informations

M. Le Syndic informe l'assemblée que lors de la séance du 09.11.21 du Groupe de Travail EMS Haute Sarine, il a été décidé que lors de chaque assemblée communale de décembre les syndicats feraient part à l'Assemblée de l'avancement du projet EMS Haute Sarine par le message ci-dessous

Communication aux assembléesC :

A ce jour, suite à l'analyse de plusieurs terrains possibles, le GT a retenu deux sites :

- la parcelle 193 à Ependes et
- la parcelle 1067 à Le Mouret.

Le GT ne peut pas encore formuler sa proposition finale au comité de Direction du RSS compte tenu des procédures en cours relatives à l'approbation et au traitement des oppositions des PAL respectifs. Cette proposition devrait intervenir dans le courant du 1^{er} semestre 2022.

Tractanda No 7 - Divers

Mme Christiane Castella-Schwarzen remercie le conseil communal et apporte une suggestion, à savoir de faire parvenir une information sur les dossiers que le conseil communal traite.

M. Le Syndic répond que la décision a déjà été prise en séance du conseil communal afin de transmettre régulièrement des informations.

M. Claude Von Büren demande si la commune est au courant de la suite qui sera donné au Restaurant de la Croix-Blanche.

M. Le Syndic répond que le bâtiment ne sera pas démoli, car il est protégé. Par contre, c'est une inquiétude du conseil et également de la part des citoyens de ne pas avoir que des bureaux, mais qu'un restaurant doit rester au centre du village.. Des discussions ont eu lieux avec les propriétaires, mais actuellement ils sont très fâchés des aides qu'ils ont reçu du canton.

M. Jacques Wicht se réjouit du début des travaux de l'école de Praroman, mais se dit surpris pas la place que l'entreprise de construction a pris, notamment l'emploi de la cour d'école.

M. Le Syndic prend acte de la remarque et précise que l'accès au chantier se fera par le bas du chantier.

M. Laurent Eggertswyler remercie l'assemblée communale pour la votation au sujet du remplacement des projecteurs du centre sportif. Il tient à remercier le conseil et le personnel de la commune pour les excellentes relations.

M. Laurent Quiot demande s'il y a la possibilité d'installer des luminaires sur la route du Cousimbert en direction de l'école de Zénauva, car à cette période de l'année il fait nuit et c'est dangereux pour les enfants.

M. Le Syndic prend acte de la remarque.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** remercie M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation, le personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro, toutes les personnes qui oeuvrent, parfois dans l'ombre, pour le bon fonctionnement de notre commune.

Il remercie également ses collègues du Conseil communal pour tout le travail quotidien effectué.

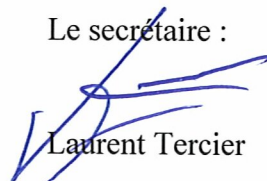
A vous toutes et à vous tous, merci pour votre présence et votre participation.

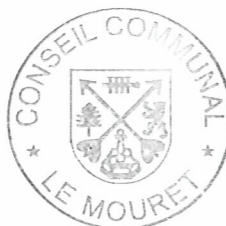
M. Le Syndic lève la séance à 21h30.

Applaudissements

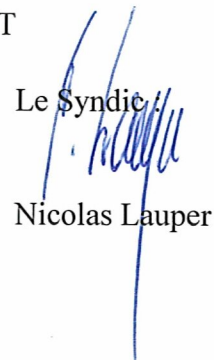
COMMUNE LE MOURET

Le secrétaire :


Laurent Tercier



Le Syndic


Nicolas Lauper

Annexes :

- N° 1 : convocation à l'assemblée communale
- N° 2 : rapport de la commission financière